



édito

L'heure de la co-responsabilité

Mgr Jean-Marc Eychenne

Le mot qui définirait le mieux ce que nous sommes appelés à vivre dans ce temps de l'Église est « co-responsabilité ». Il ne s'agit pas de sacrifier à une trouvaille d'un coach-manager, mais de continuer à avancer sur le chemin dessiné par le concile Vatican II. Il est question de la remise en valeur du sacerdoce commun des fidèles, articulé avec le ministère sacerdotal, lequel est au service de ce sacerdoce baptismal. La consultation des baptisés, souhaitée par le pape François à partir de septembre 2021 en prévision du synode, vise à une meilleure compréhension et une meilleure mise en œuvre, de la coresponsabilité dans l'Église. Sans oublier deux choses : la première est que tout cela est le fruit de l'action de Dieu en nous, et donc d'abord un défi spirituel ; la seconde que la visée est une ardeur renouvelée pour la mission.

Certains d'entre nous, en fonction de leur expérience, de leur culture, ont spontanément de la sympathie ou de l'antipathie pour cette notion de coresponsabilité. Il convient de laisser de côté les visions « mondaines » dont nous sommes héritiers, pour nous ouvrir à une manière chrétienne de nous engager sur cette voie. Nous avons besoin pour cela de nous mettre, dans la prière, à l'écoute de l'Esprit, tout en nous efforçant d'asseoir nos intuitions dans l'approfondissement théologique et de discernement communautaire. Nous devons vraiment prendre le temps d'échanger en profondeur sur ces questions.

Entre autres découvertes et chantiers à engager, nous comprenons qu'il nous est demandé d'évangéliser notre relation au pouvoir (pouvoir d'élaborer les décisions, de les prendre et de les mettre en œuvre). Il est question d'un changement en profondeur de mode de gouvernement afin que la parole de tous ait de la valeur, avec une place de choix accordée à la parole des plus pauvres ou des plus fragiles qui, habituellement, ne comptent pour rien. « Vous n'avez qu'un seul maître, le Christ... Et vous êtes tous frères. » (Mt 23, 8-10)

Depuis les années 1960, les interventions du Magistère sont allées dans ce sens :

■ « Si l'on me demandait quel est « le genre de vie » le plus riche en conséquences

SOMMAIRE

Pastorale tous handicaps

Instances diocésaines et synodalité

Officiel

Calendrier diocésain

Témoignage sur la synodalité

pastorales qu'on doit au concile, je répondrais sans hésiter : la découverte du peuple de Dieu comme un tout, comme une globalité et, par voie de conséquence, la co-responsabilité qui en découle pour chacun de ses membres.» (Cardinal Suenens - 1968)

■ Le pape Benoît XVI disait de même : il est nécessaire « d'améliorer l'organisation pastorale, afin que [...] on encourage graduellement la co-responsabilité de l'ensemble, de tous les membres du Peuple de Dieu ». (28 mai 2009)

■ « Il est impossible d'imaginer une conversion de l'agir ecclésial sans la participation active de toutes les composantes du peuple de Dieu. » (Pape François, lettre du 20 août 2018)

Enfin, si nous parlons de co-responsabilité, n'oublions pas que LE responsable, c'est le Seigneur et que nous sommes ses très modestes et très fragiles collaborateurs.



Pastorale tous handicaps

À la recherche des regards d'amour

Chantal Tavernier

« Bénis soient les regards assez tendres, assez fous, pour me donner le cœur de m'espérer encore. Les vrais regards d'amour sont ceux qui nous envisagent au lieu de nous dévisager. »

C'est à partir de cette phrase de P. Baudiquey que le pôle handicap lance la journée de fête avec les personnes handicapées et leurs proches le 17 juin à la Maison diocésaine. Une journée pour se laisser regarder les uns les autres, fêter les regards d'amour échangés qui témoignent de la mission confiée à chacun, valide ou handicapé, dans notre Église.

Le pôle handicap, c'est la **Pastorale tous handicaps (PTH)** et la **Pédagogie catéchétique spécialisée (PCS)**. La PCS accompagne les parcours catéchétiques et sacramentaux des personnes handicapées intellectuelles, en tenant compte des forces et faiblesse de chacun. Pour nourrir leur foi, et pour qu'elles puissent enrichir la communauté de leur expérience de foi et de vie personnelle. La PTH est une pastorale de partage de la Parole et de fraternité avec des personnes handicapées adultes. PTH et PCS sont des pastorales du lien, où se vivent des relations fraternelles qui embellissent la foi et la vie de chacun... Un trésor pour l'Église !

Le service diocésain est au service du lien en local, en proposant un accompagnement des acteurs de terrain, des formations et des rencontres plus larges.

Cette année :

■ **La journée des mamans mardi 14 mars** : Une journée pour les mamans d'un enfant malade ou handicapé, croyante ou non, pour rencontrer, se poser, se faire dorloter.



Témoignage d'Élizabeth

Être au service de la PCS, c'est un apprentissage quotidien. Faire marcher des jeunes vers le Christ c'est une bénédiction. Dans ma paroisse, j'accompagne deux groupes de jeunes et un groupe d'enfants vers les sacrements. À chaque rencontre, je vois l'Esprit saint en chacun d'eux. Les personnes handicapées ont une voix et la Foi. Ils sont le Christ vivant.

- **La formation Bible et handicap**, avec Isabelle Carlier, bibliste.
- **Une journée de fête**, tous ensemble, **samedi 17 juin**, pour contempler les visages et ce qu'ils révèlent de Beau ! Dans ces lieux, on collecte des « pépites » qui changent nos regards. Par exemple :

A. est maman d'un enfant trisomique. Elle raconte...

« Je vais à l'hôpital pour un examen avec mon fils. Dans le lit à côté, un jeune, lourdement handicapé, crie toute la journée. Sa maman, à côté, le caresse et lui répète inlassablement « Je suis là, mon trésor ». Comme quoi, dit A. en concluant son récit, on est tous le trésor de quelqu'un ! »

→ **Service Diaconie et soin - pôle handicap**
chantal.tavernier@diocese-grenoble-vienne.fr



Les camps d'été pour les jeunes

■ Bibli'cimes - collégiens

du 10 au 16 juillet / Grasse-en-Vercors

→ Contact : camp.biblicimes@diocese-grenoble-vienne.fr

■ Pèlerinage diocésain à Lourdes avec le groupe Avenir

du 20 au 25 juillet
de 12 à 17 ans

→ Contact : pelerinages@diocese-grenoble-vienne.fr

■ Bibli'cimes - lycéens

du 22 au 29 juillet / Grasse-en-Vercors

→ Contact : camp.biblicimes@diocese-grenoble-vienne.fr

■ Pélé VTT - le pélé fête ses 5 ans !

du 21 au 25 août

5 jours de vélos sur les routes de l'Isère jusqu'à la cathédrale Notre-Dame à Grenoble collégiens en VTT, lycéens au service

→ Contact : pelevtt.dauphine@diocese-grenoble-vienne.fr



Inscriptions en cours pour les JMJ Lisbonne 2023

Baptiste Santamaria

Les inscriptions pour les Journées mondiales de la jeunesse de Lisbonne 2023 sont ouvertes en ligne, sur le site jmj38.fr

Pour tous les jeunes entre 18 et 35 ans, ce sont deux semaines de rencontres, de festivités, de prières, dans une ambiance unique, à l'invitation du pape François.

Inscrivez-vous vite !

C'est du 24 juillet au 8 août 2023.

Augmentation du tarif d'inscription le 15 mars.



→ Plus d'informations : 04 38 38 00 44
ou contactjmj2023@diocese-grenoble-vienne.fr

Synodalité



Les instances diocésaines, une façon de vivre la synodalité

dossier préparé par Catherine Bourrat-France et Christelle Ventura



Dans les remontées des petits groupes réunis dans le cadre de la démarche synodale au cours de l'année 2021-2022, vous avez été nombreux à demander plus de clarté sur les instances décisionnelles et de gouvernance qui existent dans les paroisses et dans notre diocèse.

Vous avez pu lire dans le numéro précédent d'Infos dio (déc. 2022) le dossier sur les instances paroissiales. Vous trouverez ici une présentation des principaux conseils diocésains qui accompagnent l'évêque pour la gouvernance du diocèse, ainsi que des événements diocésains synodaux.

Pourquoi des conseils diocésains ?

La Commission théologique internationale (CTI)¹ a mené une étude sur la synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église. Elle a ensuite publié un texte en 2019 dans lequel on peut lire :

« Dans l'Église particulière, sont prévus, sous une forme permanente, divers organismes destinés à apporter de diverses manières leur concours au ministère de l'évêque dans le gouvernement pastoral ordinaire du diocèse : la curie diocésaine², le collège des consultants [...] et le conseil pour les affaires économiques. Sur indication du concile Vatican II, ont été établis le conseil presbytéral et le conseil pastoral diocésain³ comme lieux permanents pour l'exercice et la promotion de la communion et de la synodalité. ». (CTI80)

Curie diocésaine

La curie diocésaine se compose des organismes et des personnes qui prêtent leur concours à l'évêque dans le gouvernement du diocèse tout entier. D'une part en l'aidant pour sa mission, d'autre part en accompagnant et soutenant les différentes réalités locales de l'Église dans le diocèse de Grenoble-Vienne (dont les paroisses).

Cf. Can. 469

Commission théologique internationale

La CTI est née en 1969, dans la foulée du concile Vatican II et du premier synode des évêques [...]. Lors de ces deux événements, il a été demandé une ouverture théologique pour accompagner les travaux de la Congrégation pour la doctrine de la foi. [...] La CTI permet d'élargir le débat théologique au Vatican au-delà des milieux des universités pontificales romaines, qui sont les interlocuteurs habituels des dicastères. La commission permet de faire contribuer l'ensemble des perspectives et visions théologiques du monde.

Les membres de cette commission sont désignés par le pape pour un mandat de 5 ans. Ainsi, parmi les nouveaux membres désignés en 2021, 14 sont Européens, cinq Sud-Américains, trois Asiatiques, trois Africains, deux Nord-Américains et un Australien. De même, différents états de vie sont représentés : hommes et femmes, consacrés et laïcs, même si les prêtres restent toujours largement surreprésentés.

Destinés à aider le Saint-Siège à traiter de points parfois délicats, les documents de la CTI sont longuement élaborés afin d'arriver à un consensus parmi les membres.

Source : www.lacroix.com

Quels sont les conseils permanents ?

■ Le conseil épiscopal (CE)

Présidé par l'évêque, il se réunit régulièrement (3-4 fois par mois). Il se compose des plus proches collaborateurs de l'évêque, une dizaine de personnes prêtres et laïcs, appelés par l'évêque pour le conseiller dans la gouvernance du diocèse.

Les membres actuels :

- Père Loïc Lagadec (vicaire général, membre de droit)
- M. Jean-Michel Mithieux (économiste diocésain)
- Père Emmanuel Decaux (curé de la paroisse Saint Joseph)
- Mme Odile Grebille (LEME, responsable du service diocésain Évangélisation)
- Père Armand Moudilou (curé de la paroisse de la Sainte Trinité)
- Père Hervé Gaschignard (délégué épiscopal pour la vie consacrée et pour le diaconat, responsable du service diocésain Communion)

Ses principales missions :

- Conseiller l'évêque pour donner les impulsions pastorales au diocèse
- Réfléchir avec l'évêque pour les nominations de prêtres, les embauches de laïcs...

Particularité : ce conseil s'éteint en cas de vacance de siège épiscopal et peut être remplacé temporairement par le Conseil de l'administrateur diocésain, c'est ce que nous avons connu dans notre diocèse en 2022.

1 Commission théologique internationale Cf. encadré

2 La curie diocésaine Cf. encadré

3 Concile œcuménique Vatican II, Décret Christus Dominus, II, 27

■ Le conseil diocésain des affaires économiques (CDAE)

Ce conseil est présidé par l'évêque. Selon le droit canon il se compose de l'économiste diocésain et « *d'au moins trois fidèles vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité* ». (Can 429 §1). Dans notre diocèse il se compose d'une dizaine de personnes qui sont des laïcs et un prêtre représentant du conseil presbytéral.

Les membres actuels :

- › Mgr Jean-Marc Eyche
- › Père Loïc Lagadec
- › M. Jean-Michel Mithieux
- › M. Aimé Blanc
- › Père Yves Burel (représentant du conseil presbytéral)
- › Mme Dominique Brachet
- › M. Grégoire Douillet
- › Père Hervé Gaschignard
- › M. Gérard Meignie
- › M. Hugues Montoya
- › Mme Marie-France Terpend-Ordassière
- › M. Philippe Creps

C'est une instance obligatoire selon le droit canon. Elle a pour mission d'approuver le budget et les comptes avant le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'Association diocésaine de Grenoble. Le CDAE conseille l'évêque pour toutes les questions matérielles, financières et immobilières. Il s'occupe des moyens nécessaires à la mission pastorale du diocèse. La fréquence de ses rencontres est mensuelle, et la durée de mandat des participants est de cinq ans. En contact régulier avec les Conseils paroissiaux des affaires économiques (CPAE) via l'économiste diocésain, le CDAE est également informé de toutes les questions immobilières des paroisses, c'est-à-dire qui concernent plus de 500 clochers et salles paroissiales.

Droit canon

Le droit canon (d'un mot grec qui signifie loi, règle, modèle) est l'ensemble des règles qui régissent la vie de l'Église et des fidèles. Révisé en 1983, le code de droit canonique comporte 7 livres concernant la structure de l'Église, les sacrements, la juridiction (les tribunaux ecclésiastiques), les sanctions et l'administration des biens.

Source : <https://croire-la-croix.com/Definitions/Lexique/Droit-canon>

■ Le conseil diocésain de pastorale (CDP)

Présidé par l'évêque, le CDP de notre diocèse est composé d'un représentant par paroisse, par service diocésain et de chaque mouvement d'Église, soit environ 70 personnes. Il représente ainsi l'ensemble du peuple de Dieu qui constitue le diocèse.

Très encouragé depuis le concile Vatican II, il est mis en place à l'initiative de l'évêque. Son équivalent en paroisse est le Conseil pastoral paroissial, lui-même vivement encouragé pour vivre la synodalité en paroisse.



Session du conseil diocésain de pastorale à la basilique du Sacré-Cœur 4 février 2023

Sa mission : Représentant le peuple de Dieu, le CDP est consulté pour avis par l'évêque dans les discernements à faire. Il effectue un travail de recherche pastorale, d'examen et de formulation de conclusions pratiques. Il ne s'agit pas d'une mission de coordination mais de conseil.

« [...] Les prêtres et les laïcs qui appartiennent à la curie diocésaine doivent savoir que c'est au ministère pastoral de l'évêque qu'ils concourent. La curie diocésaine doit être organisée de telle façon qu'elle devienne pour l'évêque un instrument adapté, non seulement à l'administration du diocèse, mais aussi à l'exercice des œuvres d'apostolat. Il est tout à fait souhaitable que, dans chaque diocèse, soit établi un conseil pastoral particulier, présidé par l'évêque diocésain lui-même et auquel participent des clercs, des religieux et des laïcs, spécialement choisis. À ce conseil il appartiendra de suivre attentivement ce qui se rapporte au travail pastoral, de l'examiner et d'en tirer des conclusions pratiques... ». CD 27
Christus Dominus, décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église, 1965

« Le conseil pastoral diocésain est constitué pour apporter une contribution qualifiée à la pastorale d'ensemble mise en place par l'évêque et son presbyterium [...]. En raison de sa nature, de la fréquence de ses réunions, de ses procédures et des objectifs relevant de sa responsabilité, le conseil pastoral diocésain apparaît comme étant la structure permanente la mieux adaptée pour la pratique de la synodalité dans l'Église particulière ». CT180

■ Le conseil presbytéral

Obligatoire d'un point de vue du droit canon, ce conseil rassemble autour de l'évêque des représentants de l'ensemble des prêtres, comme une sorte de Sénat. Il lui revient d'aider l'évêque selon le droit dans le gouvernement du diocèse, dans le but de promouvoir le plus efficacement possible le bien pastoral de la portion du peuple de Dieu confiée à l'évêque (Cf. Can 495 - §1). Les membres sont élus par leurs pairs pour un mandat de cinq ans, à raison d'un prêtre par doyenné. Le vicaire général est membre de droit et l'évêque nomme également quelques prêtres pour compléter ce conseil.

Les membres actuels sont les pères :

- › Jean-Christophe Bertrand
- › Bertholin Bahoumina
- › Yves Burel
- › Bertrand Cardinne
- › Nino Donda

- › François-Marie Gay
- › Jean-Marc Goupil
- › Jean-Hugues Malraison
- › David Ribiollet
- › Christophe Rosier
- › Damien Sillon
- › Jean-Baptiste Thibaut
- › Didier Grain
- › Simon Mahoungou
- › Corentin Meignié
- › Armand Moudilou Silaho
- › Daniel Ramanatsitohaina

Le conseil presbytéral a une mission de conseil auprès de l'évêque et sa voix est « consultative ». Pour certaines grandes décisions, l'évêque est obligé par le droit de l'Église de le consulter. Le but de ce conseil est de faciliter la communication entre l'évêque et l'ensemble des prêtres du diocèse.



Conseil de la diaconie - 13 juin 2021

Après l'écoute et la consultation de ses différents conseils (épiscopal, presbytéral, économique), l'évêque est décisionnaire en dernier recours dans la gestion du diocèse.

D'autres conseils présents dans notre diocèse

■ Le conseil diocésain du diaconat

Constitué par l'évêque, qui appelle quatre ou cinq diacres et une épouse de diacre, ce conseil se réunit cinq ou six fois dans l'année. Il accompagne les candidats au diaconat dans leur formation initiale. Il contribue au discernement de l'Église et de l'évêque pour les appels à l'ordination. Il anime et stimule la vie des quatre fraternités du diocèse dans lesquelles les diacres et leurs épouses peuvent relire et échanger leurs expériences pastorales, partager les joies et les difficultés de la mission, et se soutenir mutuellement dans leur vocation diaconale par la prière et l'attention fraternelle.

■ Le conseil diocésain de la vie consacrée (CDVIC)

Ce conseil rassemble quelques représentants (une quinzaine) des différentes formes de la vie consacrée présentes dans le diocèse. Moines et moniales, religieux et religieuses, consacré(e)s dans divers instituts ou laïcs consacrés dans le monde, ils servent tous l'Église et le diocèse, selon leur vocation et leur charisme propre. Pour favoriser la communion et le partage de la mission avec l'Église diocésaine, ce conseil permet une plus grande connaissance mutuelle, une réflexion pour un meilleur partage de la mission, et une communion affective et effective avec l'évêque et son diocèse. Il se rassemble quatre fois dans l'année.



■ Le conseil diocésain de l'enseignement catholique (CODIEC)

Il porte les orientations de l'enseignement catholique dans le diocèse et le suivi des établissements. Il est présidé par l'évêque ou son représentant (le vicaire général).

■ Le collège des consultants

Le collège des consultants est rarement réuni ; il l'est pour les situations prévues par le code de droit canonique. Il a été consulté pour l'érection récente d'une paroisse personnelle, dans une église de la ville de Grenoble confiée aux jeunes adultes (étudiants et jeunes professionnels). Il est consulté mensuellement durant la vacance du siège épiscopal et l'administrateur diocésain a requis son accord pour les nominations des administrateurs et pour l'appel aux ordres. Il est composé depuis le 1^{er} avril 2019 des pères :

- › Loïc Lagadec
- › Emmanuel Albuquerque E Silva
- › Bertrand Cardinne
- › Bertrand de Courville
- › Emmanuel Decaux
- › Philippe Rey
- › David Ribiollet

Il sera cependant renouvelé prochainement.

■ Le conseil diocésain de la diaconie

Un conseil qui n'existe pas dans tous les diocèses, il a été mis en place dans le diocèse de Grenoble-Vienne en 2021.

Il se compose de deux sous-groupes :

▶ Le groupe *Place et parole des pauvres* qui rassemble une douzaine de personnes ayant l'expérience de la vie difficile. Ces personnes sont originaires de divers lieux du diocèse et ont été appelées par le service Diaconie et soin.

▶ L'autre groupe rassemble des membres d'association et des paroissiens ayant l'expérience de la vie fraternelle avec ces personnes.

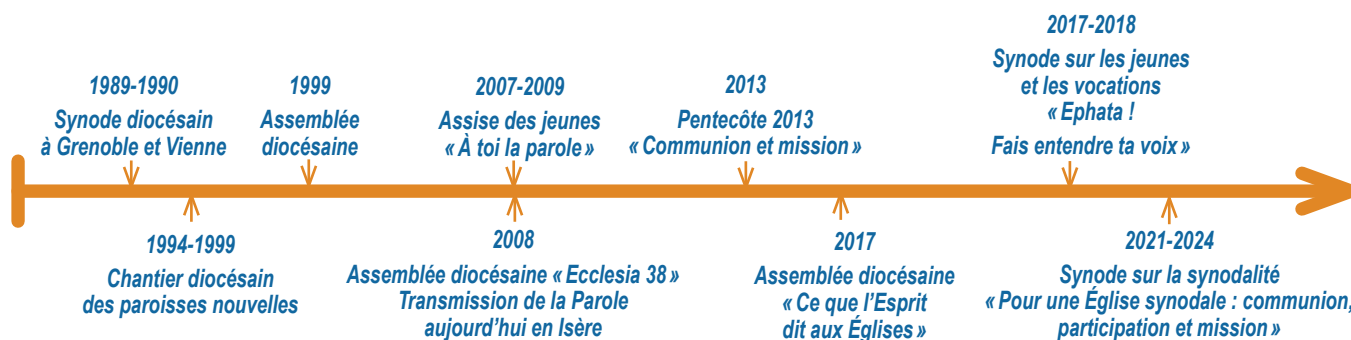
Les deux groupes dialoguent avec l'évêque sur des sujets divers en ayant le souci premier de promouvoir une Église toujours plus fraternelle.

Les assemblées diocésaines, des évènements pour vivre la synodalité

« La synodalité désigne [aussi] la réalisation ponctuelle des événements synodaux auxquels l'Église est convoquée par l'autorité compétente et selon des procédures spécifiques déterminées par la discipline ecclésiastique, impliquant selon des modalités diverses, aux niveaux local, régional et universel, tout le Peuple de Dieu sous la présidence des évêques en communion collégiale et hiérarchique avec l'évêque de Rome, pour exercer un discernement sur son

chemin et sur des questions particulières, et pour prendre des décisions et des orientations dans le but d'accomplir sa mission évangélisatrice. » CTI70-c

Dans notre diocèse depuis près de trente ans, les baptisés vivent régulièrement des temps forts synodaux : soit en lien avec des synodes des évêques (comme celui vécu actuellement) soit à l'initiative de l'évêque. Il s'agit dans ce cas d'assemblées diocésaines, comme celles citées ci-dessous.



Quand la synodalité se vit aussi dans la posture, le style...

Aux côtés des structures, instances de conseil et gouvernance et des événements diocésains, il importe aussi – si l'on souhaite une Église davantage synodale – de modifier nos postures dans l'ordinaire de ce qui fait la vie diocésaine. C'est-à-dire essayer de vivre les rencontres, les réunions de travail, les process d'une nouvelle façon, en laissant plus de place à la Parole de Dieu, l'Esprit saint, l'écoute du peuple de Dieu, la coresponsabilité, travailler en équipe-projet avec des personnes de différents horizons... Là est peut-être le plus grand chantier de transformation !

« La synodalité désigne avant tout le style particulier qui détermine la vie et la mission de l'Église dont il exprime la nature comme le fait de cheminer ensemble et de se réunir en assemblée du Peuple de Dieu convoqué par le Seigneur Jésus dans la force du Saint-Esprit pour annoncer l'Évangile. La synodalité doit s'exprimer dans la façon ordinaire de vivre et d'œuvrer de l'Église. Ce modus vivendi et operandi se réalise à travers l'écoute communautaire de la Parole et de la célébration de l'Eucharistie, la fraternité de la communion et la responsabilité partagée, et la participation de tout le Peuple de Dieu, à ses différents niveaux et dans la distinction des divers ministères et rôles, à la vie et à la mission de l'Église. » CTI70-a

■ Une expérience vécue tout récemment...

Mi-janvier, à La Salette, 170 personnes engagées dans l'Église diocésaine en Isère (que ce soit en paroisse, en service diocésain, en aumôneries d'hôpital et de prison,

dans l'enseignement catholique...) ont vécu une expérience synodale unique et inédite :

- ▶ Trois jours ensemble prêtres, diacres, laïcs, consacrés, tous missionnés dans le diocèse, différents et complémentaires.
- ▶ Ensemble à l'écoute de l'Esprit saint et de la Parole de Dieu.
- ▶ Célébrant l'Eucharistie et des temps de prière.
- ▶ Vivant des temps de fraternités (différents états de vie ensemble).
- ▶ Avec aussi des temps de joie simple, d'échanges, de marche dans la montagne toute enneigée.

Accepter de se laisser déplacer intérieurement et physiquement, sortir de nos fonctionnements habituels, c'est sans doute aussi cela le chemin vers une Église davantage synodale.



Session diocésaine pastorale 2023 - 16-18 janvier - La Salette



Officiel

Remerciements



■ **Le père Antoni Skalba**, missionnaire de Notre Dame de La Salette, jusqu'à présent recteur du sanctuaire de La Salette, a terminé sa mission. Nous le remercions pour ces six années de mission dans notre diocèse.

■ **Rectificatif** : dans le dernier bulletin diocésain, il s'est glissé une petite erreur au sujet du frère Pascal, François Passebon du diocèse de Poitiers, moine de Bethléem : il n'a pas été « ordonné prêtre » mais il a fait sa « profession perpétuelle » en présence du père Michel Van Parys.

nouvelles du diocèse

■ Nous avons eu la tristesse de voir se fermer la communauté de Grenoble, rue Nicolas Chorier des **Sœurs de Jésus serviteur** en septembre 2022. Nous remercions toutes ces sœurs qui ont œuvré dans le diocèse durant tant d'années.

■ **Sœur Myriallèl**, Marie-Annonciade Dupont-Danican originaire du diocèse du Havre, du monastère du Saint Désert, et **sœur Mar-Bruna**, Rimos Razumaités de l'archidiocèse de Kaunas en Lituanie et du monastère de Notre-Dame de l'Aurore, sœurs de Bethléem, ont fait leur profession perpétuelle le 12 décembre 2022 au monastère du Saint Désert au cours de l'Eucharistie présidée par notre évêque Jean-Marc Eychenne.



Calendrier diocésain

- ☑ **Veillée de consolation**
jeudi 9 mars / 20h30 - cathédrale Notre-Dame / Grenoble
- ☑ **Conférences de Carême**
12, 19, 26 mars et 2 avril / 16h - Maison diocésaine / Grenoble
- ☑ **Mardi saint** / mardi 4 avril / pour tous les prêtres et diacres + séminaristes / Maison diocésaine - Grenoble
18h30 messe chrismale / basilique du Sacré-Cœur
- ☑ **Ordinations diaconales** / samedi 29 avril / 10h30 / cathédrale Notre-Dame - Grenoble
- ☑ **Pélé Connect'** / 6-7 mai / Saint-Antoine l'Abbaye
- ☑ **Journée des mouvements et associations de fidèles**
13 mai

■ **Monsieur Pascal Thomas** a été admis parmi les candidats au diaconat permanent samedi 17 décembre 2022, au cours de l'Eucharistie dominicale, à l'église du Touvet.

■ **Monsieur Joseph Dai Pham Van** a été institué pour le service de la Parole, lecteur, et pour le service de la Prière communautaire et de l'Eucharistie, acolyte, en vue du ministère presbytéral, dimanche 18 décembre 2022 en l'église Saint Bruno de Voiron.

■ **Monsieur Bruno Dardelet**, longtemps actif dans le diocèse pour animer la campagne du denier de l'Église, s'est endormi dans la Paix du Seigneur samedi 11 février. Les obsèques ont été célébrées jeudi 16 février en l'église Saint Louis de Grenoble. À son épouse Catherine, ses enfants et ses petits-enfants, à ses proches, à ses amis, nous exprimons notre profonde sympathie et les assurons de notre prière.



Comet

Se sont endormies dans l'espérance de la résurrection :

■ **Petite sœur Marie Bruno**, Marie Pascal, petite sœur des Maternités catholiques, s'est endormie dans la Paix du Seigneur lundi 28 novembre 2022 dans sa 96^e année, après 69 années de consécration religieuse. Les funérailles ont été célébrées jeudi 1^{er} décembre à l'église de Nivolas-Vermelle.

■ **Petite sœur Marie Céline**, Marie-Thérèse Lefebvre, s'est endormie dans la Paix du Seigneur mercredi 11 janvier dans sa 86^e année, après 61 années de consécration religieuse. Les funérailles ont été célébrées jeudi 19 janvier à l'église de Nivolas-Vermelle.

■ **Sœur Wendyam Marie**, sœur de Bethléem originaire du Burkina Faso, s'est endormie dans la Paix du Seigneur mercredi 11 janvier, à l'âge de 51 ans, dans sa 9^e année de consécration religieuse. Elle a été inhumée vendredi 13 janvier au Monastère du Thoronet.

■ **Sœur Hallel**, sœur de Bethléem, s'est endormie dans la Paix du Seigneur mardi 31 janvier à l'âge de 86 ans, dans sa 60^e année de consécration religieuse. Elle a été inhumée dans le cimetière du monastère Notre-Dame du Saint-Désert, Solitude de Bethléem jeudi 2 février.

■ **Sœur Marie-Thérèse Dubois**, Marie Noël Pinot, dominicaine de Notre Dame de la Délivrante, s'est endormie dans l'espérance de la résurrection le 16 février, à l'âge de 89 ans, dans la 66^e année de profession religieuse. Les funérailles ont été célébrées mercredi 22 février au couvent des Dominicaines missionnaires de Notre Dame de la Délivrante à Saint-Martin d'Hères.

À leurs familles religieuses, à leurs proches, à leurs amis, nous exprimons notre profonde sympathie et les assurons de notre prière.



La vie consacrée dans la démarche synodale

En rangeant mon appartement je suis « tombée » sur une revue Panorama « *Une Église en marche* » élaborée conjointement par le directeur-rédacteur en chef de Panorama, Claude Goure et la secrétaire générale du synode du diocèse de Grenoble, Jeanne Macherel. C'est qu'en effet, il s'est tenu un synode diocésain en Isère en janvier 1989.

En parcourant cette revue, je me suis retrouvée 37 ans en arrière ! Je faisais alors partie de l'équipe synodale de la paroisse du Vercors : beaucoup de travail mais également de bons souvenirs.

De fait, Je suis donc un « fruit » de ce synode dont l'un des axes fut la formation des laïcs. À sa suite, nous avons été neuf personnes à partir en formation à *la Catho* de Lyon pour le service de la catéchèse.

En faisant cette relecture, je prends conscience que m'être engagée dans la démarche synodale il y a 37 ans m'a mobilisée et dynamisée pour adhérer cette année aux différentes propositions que le bureau du Conseil diocésain de la vie consacrée (CDVIC) a suggérées à tous les consacrés du diocèse de Grenoble-Vienne.

Les propositions mises en œuvre dans le diocèse

■ En juillet 2021, le bureau du CDVIC, dont je suis secrétaire, a envoyé un courrier à toutes ces personnes pour les informer que nous nous embarquerions dès l'automne 2021 dans la démarche synodale proposée par le pape « *Pour une Église synodale : communion, participation, mission* ».

■ Le 17 octobre, notre évêque ayant convoqué tous ses conseils, chacun a été envoyé pour permettre à tous les paroissiens, et au-delà, de vivre une proposition en proximité. Il était conseillé de ne pas lancer de nouveaux groupes de réflexion mais plutôt de vivre ce temps dans les groupes où nous étions déjà en mission.

Un bon temps pour entrer personnellement et en diocèse dans ce synode sur la synodalité

Suite à cette journée, les membres du bureau du CDVIC ont choisi de proposer une rencontre d'une demi journée, entre novembre et décembre, dans quatre lieux du diocèse. C'est deux par deux que nous avons pris notre bâton de pèlerin pour rencontrer, cette fois-ci, tous les consacrés pour qu'ils expérimentent à leur tour le « *cheminer ensemble à l'écoute de l'Esprit saint et des autres* ». Le fruit de ces « *visitations fraternelles* » a été une relecture qui a été transmise à l'équipe synodale diocésaine.

■ Le 5 février 2022, le bureau a invité à la Maison diocésaine l'ensemble des consacrés pour célébrer la fête de la vie



Journée de la vie consacrée à la Maison diocésaine de Grenoble le 5 février 2022 avec Marie-Pierre Van Den Bossche, pasteur de l'Église protestante unie de France à Grenoble

consacrée et poursuivre la démarche synodale. Une pasteur de l'Église protestante unie de France de Grenoble nous a fait partager l'expérience synodale de son Église. Elle nous a ainsi aidés à mieux comprendre la spécificité de la vie consacrée au cœur de cette démarche. Nous avons vécu une rencontre riche et fraternelle qui a « décoiffé » plus d'un participant.

■ Le dernier temps de réflexion-recherche sur la démarche synodale a été une réunion des membres du conseil, le 23 mars 2022. Tous, nous avons rencontré les personnes partageant le même état de vie religieux que celui que nous représentions dans le CDVIC et nous pouvions rendre compte des expériences synodales vécues.

En écoutant cette belle récolte, le bureau a pu rendre grâce du chemin parcouru depuis la première rencontre.

En conclusion

Beaucoup de souffrance par rapport à l'Église s'est exprimée. Les temps d'écoute ouvrant les réunions ont été primordiaux. Ils ont permis d'avancer ensuite dans la démarche synodale elle-même.

Les neuf monastères de notre diocèse ont participé à chaque étape en interne et nous ont envoyé des comptes rendus à ajouter à ceux des participants en « présentiel ». Ils ont remercié le bureau pour cette invitation qui les a « obligés » à vivre l'ensemble de la démarche synodale.

Cent personnes consacrées, environ, ont participé à la démarche synodale. Chacune a fait un véritable chemin de conversion.

Les différentes rencontres ou réflexions proposées aux moines, moniales, religieux, religieuses, vierges consacrées, ont permis une prise de conscience que l'expérience de synodalité vécue au quotidien est riche pour l'Église locale et qu'il est important de témoigner que « *marcher ensemble* » donne du souffle pour toute vie communautaire.

Marie-Françoise Lemonde